

CHARTRE DU JURA SALINS BASKET CLUB

INTRODUCTION

La présente charte est applicable à tous les licenciés du JSBC à compter de la date de signature du formulaire de licence. Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents est réputé en avoir pris connaissance.

La présente charte est disponible en permanence dans les gymnases et chaque entraîneur du club en aura un exemplaire. De plus, elle est également consultable sur le site internet du club : jura-salins-basket-club.fr, rubrique « le club ».

RESPONSABILITÉ

Aucun membre du club n'est compétent pour prendre des décisions, mettre en place des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du club. Seuls les membres du Comité Directeur élus sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du club. Cependant, les différents responsables de commissions peuvent mettre en place des actions dans le cadre de leurs fonctions.

IMAGE DU CLUB

Le JSBC souhaite donner une image positive du club.

Pour cela, il est nécessaire que tous les licenciés représentent dignement le club sur et en dehors du terrain. Ainsi toutes les personnes signant le formulaire de licence au club s'engage à respecter les règles de vie énoncées dans la présente charte.

Tout licencié a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis du JSBC, qu'il soit entraîneur, joueur, membre du comité ou officiel.

Tout acte d'un licencié du club allant à l'encontre de la charte du JSBC fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club. Ces sanctions seront prises par le Comité directeur après avis de la Commission de discipline..

DROITS ET DEVOIRS

JOUEURS

Pour pouvoir s'entraîner et jouer avec une équipe, tout joueur doit être licencié au club et à jour de cotisation au premier match sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

- **Le joueur licencié au JSBC s'engage à :**

Respecter :

L'ensemble des membres du club, du public,

Son entraîneur et les consignes de celui-ci.

Les arbitres, les officiels et les adversaires,

Le matériel et les installations du club, les tenues ne sont portées que pour les matchs

Les horaires de matchs, des entraînements.

Participer :

A tous les matchs de son équipe (sauf cas exceptionnel et en accord avec son entraîneur),

A des manifestations organisées par le club.

A l'arbitrage de rencontres et à se former via les stages dispensés par l'école d'arbitrage.

A la réalisation de table de marque et à se former à l'e-marque.

Avoir un comportement de sportif :

En participant à l'ensemble de ses entraînements,

En prévenant son entraîneur en cas de retard ou d'absence (entraînement, match...)

En faisant passer l'intérêt de l'équipe avant son propre intérêt.

JOUEURS ÉQUIPE 1

Pour tous les matchs les joueurs doivent :

- Être en tenue club.

- Lors des matchs à domicile, saluer les personnes présentes (public, partenaires, dirigeants...) et venir au devant du public après le match.

Les joueurs doivent observer un devoir de réserve envers les déclarations avec les médias. A ce titre, l'interview n'engage que sa responsabilité et des sanctions pourront être prises en cas de propos inappropriés vis-à-vis du Club.

ENTRAÎNEURS/COACHS

La prise de fonction d'un entraîneur ou d'un coach prend effet lors de la signature de sa fiche de fonction. Lors de son engagement, un entraîneur/coach accepte de se conformer à sa fiche de fonction et de tout mettre en oeuvre pour que le projet sportif du club mis en place par le directeur sportif puisse aboutir. L'entraîneur/coach est le garant du respect de la charte du JSBC par les joueurs de l'équipe dont il a la charge. L'entraîneur doit être présent durant les manifestations organisées par le club et se met à disposition pour aider à leur bon déroulement. L'entraîneur doit régulièrement participer aux réunions organisées par la direction technique. L'entraîneur est responsable du matériel mis à sa disposition.

ARBITRES/OTM

Les arbitres et OTM officiant pour le club sont également tenus de respecter la charte du JSBC sous peine de se voir sanctionnés au même titre qu'un joueur.

ACCOMPAGNATEURS (licenciés ou non)

Dans le cadre du projet de formation de nos jeunes, il est demandé aux accompagnateurs de nos équipes de :

- Se comporter en bon supporter tant envers les supporters adverses, équipes adverses, arbitres ...
- Respecter l'ensemble des membres du JSBC,
- Ne pas intervenir dans la gestion sportive des équipes : **choix de l'entraîneur, du coach ou décisions des dirigeants.**
- Contribuer ainsi à la bonne image du club.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Objectifs des sanctions disciplinaires

Il est nécessaire dans un club d'avoir des règles afin de faciliter la vie de tous. Ces règles doivent être respectées par tous les licenciés du club. La Charte du JSBC a pour but de fixer ces règles, afin que le club puisse se développer en toute harmonie et pour le bien de tous ses membres. De plus, on se référera au règlement intérieur du JSBC.

Sanctions Disciplinaires

De ce fait, tout acte d'un licencié du club allant à l'encontre de la charte du JSBC fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club en cas de manquement aux règles :

- sportives sur le terrain (Comportement – Retards – Absence...) : sanction relevant de l'entraîneur et/ou de la Commission de Discipline.
- en cas de comportement général portant préjudice à l'image du JSBC : sanction relevant du Comité Directeur.

Faute technique

Pour les équipes jeunes jusqu'aux équipes U15, toute faute technique sera sanctionnée par un match de suspension sur la rencontre suivante.

Les fautes techniques reçues par les joueurs U17 et Seniors, ou par des entraîneurs, sont financièrement réglées par les licenciés sanctionnés. Tant que l'amende n'est pas réglée, le joueur ou l'entraîneur reste suspendu.

Faute disqualifiante

Les fautes disqualifiantes sont gérées par la Commission de Discipline.

Le Comité Directeur du club est habilité à prendre toute décision disciplinaire quelle qu'elle soit et ceci à l'égard de tous les licenciés du club.

Tarifs (pour les joueurs indemnisés) :

3 retards aux entraînements : 50 €

absence à l'entraînement : 1/16ème de l'indemnité

1ère et 2ème fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport : 100 €

3ème et 4ème fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport : 170 €

dossier disciplinaire : 450 €